

Communiqué de presse

Les Églises nationales prennent acte que le Grand Conseil a renvoyé au Conseil-exécutif le rapport sur l'impôt paroissial des personnes morales.

Berne, 12 mars 2026 - Le Grand Conseil du canton de Berne a renvoyé le rapport sur les perspectives de développement de l'impôt paroissial des personnes morales au Conseil-exécutif. Les Églises nationales bernoises et l'Association des paroisses prennent acte de cette décision et continueront à s'engager pour que les prestations des paroisses en faveur de la population du canton de Berne restent garanties.

Les Églises nationales bernoises et l'Association des paroisses du canton de Berne prennent acte que le Grand Conseil a renvoyé le rapport sur les perspectives de développement de l'impôt paroissial des personnes morales au Conseil-exécutif pour être remanié. Le rapport sera ainsi à nouveau débattu au parlement du canton de Berne à une date ultérieure.

Les paroisses apportent une contribution importante à la cohésion sociale

Le débat d'aujourd'hui a démontré que les multiples prestations fournies par les paroisses en faveur de la société du canton de Berne sont reconnues. Les paroisses s'engagent tous les jours dans les domaines de l'action sociale, de la formation et de la culture, renforçant ainsi la cohésion sociale tant en ville que dans les régions rurales. Les Églises nationales veilleront à ce que ces prestations d'intérêt général au bénéfice de toute la population soient clairement abordées et prises en considération dans les prochaines discussions politiques.

Les Églises nationales et l'Association des paroisses continuent de s'impliquer de manière constructive dans le processus politique et de maintenir le dialogue avec les acteurs politiques, économiques ainsi qu'avec d'autres parties prenantes de la société civile. Leur préoccupation centrale reste de garantir que les prestations des paroisses en faveur de la population de tout le canton de Berne soient durablement assurées.